



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

**AVIS PUBLIC DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION PREMIER EXERCICE FINANCIER
RÔLE TRIENNAL 2016-2017-2018**

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Agapit, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2016, 2017, 2018, a été déposé au bureau de la municipalité le 30 octobre 2015, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières, du lundi au vendredi entre 9h et 16h, au 1080 Avenue Bergeron, Saint-Agapit.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

1. Être déposée avant le 1^{er} mai 2016 (au plus tard le 30 avril 2016) ;
2. Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé : MRC de Lotbinière, 6375, rue Garneau, Sainte-Croix, G0S 2H0;
3. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
4. Être accompagné de la somme d'argent déterminée par le règlement adopté par la MRC de Lotbinière et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Avis public donné, le 3 novembre 2015.

Isabelle Paré
Directrice générale et secrétaire-trésorière